



C O M M U N I Q U É

Pour publication immédiate

Une initiative de l'équipe loisirs de la MRC du Haut-Saint-François **Gala des SAE 2023 — une nouveauté dans le Haut !**

COOKSHIRE-EATON, le 21 septembre 2023 — L'équipe loisirs de la MRC du Haut-Saint-François organisait, vendredi le 15 septembre dernier au Centre culturel de East Angus, la toute première édition du Gala méritas récompensant le travail des animateurs, accompagnateurs et coordonnateurs ayant œuvré dans l'un des neuf services d'animation estivale (SAE) du Haut-Saint-François (HSF) durant l'été 2023. S'inscrivant dans une démarche de fidélisation des employés estivaux, cet évènement rassembleur vise à souligner leur travail pendant les huit semaines d'animation offertes dans les SAE du HSF et à remercier les animateurs de leur implication, leurs efforts soutenus et leur dynamisme. Ils ont permis à 500 jeunes inscrits dans neuf SAE de passer un été rempli d'activités.

Afin de favoriser la participation de nos jeunes employés à ce gala organisé exclusivement pour eux, l'équipe loisirs a sondé leurs intérêts et leurs préférences en cours d'été. Grâce à cette cueillette d'information, l'équipe a concocté une soirée reconnaissance sur mesure : souper pizza et mocktails spécialement conçus pour l'occasion par Brunante Robert d'Hédoniste cocktails (celui aux bonbons sûrs a remporté un vif succès). Après le repas, la soirée se poursuivait avec la remise des prix méritas. Douze gagnants par SAE — choisis par leurs pairs — ont reçu un certificat de reconnaissance des mains de Robert G. Roy, préfet de la MRC ou de Johanne Delage, mairesse de La Patrie et présidente du Comité loisirs du HSF. Tous deux étaient fiers d'être présents et de souligner le travail exceptionnel de ces jeunes citoyens.

Les catégories mises à l'honneur étaient : le plus impliqué ; le mieux équipé ; le plus créatif ; le plus « game » ; le plus organisé ; le p'tit comique ; le meilleur esprit d'équipe ; le préféré des enfants ; Gaston Lagaffe ; le bébé de la gang ; l'Étoile 2023 (animateur de l'année) et l'Étoile montante (la recrue de l'année). Les coordonnateurs ont également été mis en avant-plan pour les féliciter de leur travail de gestion.

Pour chacune des catégories, un tirage au sort a été réalisé parmi les gagnants et douze chanceux ont remporté un chèque cadeau de 50 \$ ou de 100 \$ échangeable dans le commerce du Haut-Saint-François de leur choix.

Mme Delage déclarait à la fin de la soirée : « Nous croyons qu'il est important de féliciter chaleureusement le travail de ces jeunes qui ont un impact réel sur la qualité de vie des enfants du Haut durant la période estivale. Et ce type gala, qui sera de retour l'an prochain, est assurément la meilleure façon d'y parvenir. »

Le préfet s'est adressé directement aux jeunes : « Votre travail est important pour nos municipalités. Nos services d'animation estivale sont dynamiques et amusants pour les enfants et vous en êtes responsables. Bravo et merci au nom de la MRC ! »

La MRC du Haut-Saint-François comprend 14 municipalités (Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury) pour une population de 23 653 habitants. Son conseil d'administration est formé de leurs maires. La MRC fournit des services tels que : transport collectif, internet haute vitesse, loisirs, cartographie/géomatique, urbanisme et inspection, gestion des cours d'eau (sécurité des personnes et des biens), programmes de rénovation domiciliaire, écocentre, mesure et vidange des fosses septiques, vente pour défaut de paiement de taxes municipales, fibre optique intermunicipale. Ses responsabilités couvrent l'aménagement du territoire, l'évaluation foncière, le plan de gestion des matières résiduelles, Récup-Estrie (en partenariat avec 5 autres MRC de l'Estrie), le parc éco-industriel Valoris, la sécurité publique, le schéma de couverture de risque en sécurité incendie. La MRC travaille sur des projets comme : la préservation du ciel étoilé, le parc régional du Marécage-des-Scots, la planification de la voirie locale, l'Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (occupation du territoire), le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le développement socio-économique par le biais de son Centre local de développement.

— 30 —

Source :

Danielle Jean

Conseillère en communications

819 560-8500 poste 2208

djean.cld@hsfqc.ca

Informations :

Marie-Pierre Hamel

Coordonnatrices des loisirs

819 560-8400 poste 2114

mp.hamel@hsfqc.ca



Sur la photo : remise des certificats aux gagnants de la catégorie « Gaston Lagaffe ».